

D R O I T D E S A V O I R

**Vos Délégué-es du
Personnel**



vous informent

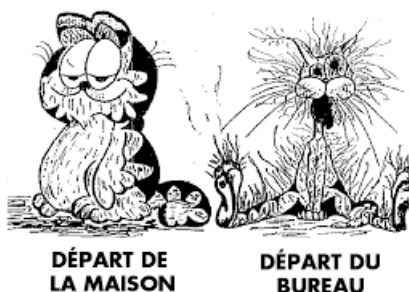
Réunion DP Occitanie EST du Mardi 25 Octobre 2016

- **Vous venez d'être embauché en CDD ou CDI et vous souhaitez prendre des congés ?**

Tous les mois vous capitalisez 2,5 jours de congés. Vous pouvez prendre ces congés payés acquis par anticipation, sans attendre l'année suivante, sous réserve des nécessités de service.

- **Vous restez sur votre lieu de travail alors que vous avez débadgé ?**

Sachez que vous ne serez pas couvert en cas d'accident sur site, ou de trajet...



- **Il vous est demandé de positionner systématiquement sur la prestation Activ'Emploi des DE sortant de formation ?**

Sachez que le demandeur d'emploi devra d'abord être reçu par son Conseiller Référent qui décidera du suivi ou de la prestation la plus adaptée.

**Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous.
Nous sommes là pour vous représenter.**

syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

Accès direct aux Questions-Réponses DP PE Occitanie EST sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-occitanie/generic.jspz?type=inarticle&id=1012287>